

Sujet : [INTERNET] enquête publique A480 environnement
De : "> STÉPHANE CARTIER (par Internet)" <stephane.cartier@
Date : 22/09/2018 08:57
Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr
Copie à : Xavier Bodin <Xavier.Bodin@

23

par courriel : ddt-enquetepubliqueA480@isere.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je vous informe de mon avis défavorable sur le projet d'élargissement de l'A480 et de mon avis favorable sur le projet du Rondeau.

J'habite à Grenoble et j'utilise quotidiennement l'A480, actuellement soit embouteillée, soit dangereuse d'accès et de sortie. Réguler le flux à 70 km/h permettrait d'apaiser le trafic, le sécuriser, réduire sa pollution sonore et aérienne.

Une amélioration des conditions de circulation sur l'A480 permettrait de réguler l'ensemble des flux au sein de notre agglomération, dont bien sur la « rocade sud ». Cet apaisement de l'artère principale favoriserait aussi une harmonisation des usages entre voies piétonnes, cyclables, transports en communs et automobiles au bénéfices de tous, puisque nous sommes successivement dans ces différents usages, voire devons composer avec ces différentes ressources pour nous déplacer.

Aménager l'A480 dans le gabarit de l'emprise actuelle permettrait de préserver les digues du Drac et donc la sécurité contre les inondations, ainsi que des biotopes vivants. Ce serait bénéfique pour les usagers, les riverains et l'ensemble de notre environnement. Conserver un accès au Drac est d'autant plus important que cette réserve naturelle est aussi un champ d'expansion des crues brutales des torrents. La protection contre les inondations nécessite donc d'éviter une emprise supplémentaire sur le lit majeur de la rivière et le maintien d'espaces « réversibles » pour moduler les crues.

Je souhaite une prolongation du délai d'enquête car le dossier est complexe et volumineux, alors que l'enquête a été annoncée en août 2018.

Certaines pièces manquent pour informer les usagers, habitants et riverains, dont le protocole d'accord Etat / AREA et l'avenant à la concession AREA.

Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Stéphane Cartier 2 chemin Marceau 38100 Grenoble

Sujet : [INTERNET] Position sur le projet d'élargissement de l' A480

De : "> michel.desgigot (par Internet)" <michel.desgigot@

Date : 22/09/2018 12:26

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

Copie à : michel <michel.desgigot@



Messieurs,

Habitant le sud de l'agglomération (Vif) je ne suis pas directement impacté mais je me sens concerné du fait que cet aménagement va à l'encontre des positions affirmées par l'Etat pour protéger l'environnement, à savoir :

- le moratoire sur les nouvelles infrastructures autoroutières afin d'encourager les transports ferroviaires et fluviaux dans les accords du Grenelle de l'environnement en 2007
- la doctrine éviter-réduire-compenser définie en 2013 par le Commissariat général au développement durable.

Le moratoire sur les autoroutes prévoyait cependant des exceptions " pour éliminer des points de congestion et des problèmes de sécurité ou d'intérêt local "; est-on dans ce cas ?

en quoi le fait de passer sur 3 voies de circulation pourrait éliminer la congestion de l'échangeur du Rondeau ?

Il me semble également que la doctrine ERC n'a pas été respectée : les alternatives au routier n'ont pas été véritablement envisagées dans le projet, et il n'y a aucune justification pour dimensionner des voies pour une circulation à 90 km/h au lieu de 70 km/h dans le cas d'une autoroute urbaine.

Alors que les scientifiques nous alertent tous les jours sur les menaces qui s'accumulent sur l'avenir de nos sociétés du fait du changement climatique et de la perte de biodiversité ce projet est déraisonnable.

Pour lutter contre la pollution et les rejets de gaz à effet de serre je pense que les sommes prévues pourraient être bien mieux utilisées pour développer les transports en commun et non polluants.

Un citoyen réfléchi, cordialement

Michel Desgigot

Sujet : [INTERNET] observations 1 Avrillier sur le dossier d'enquête publique autorisation environnementale A480

De : "> Ray Avril (par Internet)" <avrillray@

Date : 22/09/2018 16:14

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

25

Comme déjà indiqué dans mes observations sur le dossier d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique A480 précédent, le maître d'ouvrage de cette opération récidive en mettant sur le site un dossier dont aucun de ses documents n'est au format ouvert et aisément réutilisable, rendant impossible la copie de passages du dossier qui aurait permis de formuler aisément des observations. Cette pratique vise à obstruer la libre circulation des informations publiques. Comme, malgré cette méconnaissance des textes législatifs et réglementaires, le représentant d'AREA, pardon, le représentant de l'Etat dans le département a arrêté la DUP, il est donc inutile de penser que nous sommes dans un Etat de droit en Isère.

Raymond Avrillier
maire-adjoint honoraire

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet : [INTERNET] Observations 2 Avrillier sur le dossier d'enquête publique autorisation environnementale A480

De : "> Ray Avril (par Internet)" <avrilray@hotmail.fr>

Date : 22/09/2018 16:37

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

26

Ce projet tel que présenté dans le dossier d'enquête publique n'a jamais fait l'objet d'une concertation préalable à son élaboration, en méconnaissance des textes législatifs et réglementaires en vigueur (dans la République française ou ce qu'il en reste, mais visiblement pas en Isère).

Raymond Avrillier
maire-adjoint honoraire

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet : [INTERNET] Observations 4 Avrillier sur le dossier d'enquête publique autorisation environnementale A480

De : "> Ray Avril (par Internet)" <avrilray@

Date : 22/09/2018 17:07

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

27

L'augmentation de la pollution de l'air par les rejets des véhicules (automobiles et poids lourds) dont le nombre augmenterait si le projet était retenu, est cachée dans le dossier :

- les calculs effectués se basent sur des données des constructeurs de véhicules dont on sait qu'elles sont falsifiées (scandale VW en cours d'instruction, PSA et autres en cours de sommeil profond des autorités judiciaires), et des données sur l'avenir des moteurs qui sont fournies par ces mêmes constructeurs ;
- la pollution générée par la circulation sur l'A480 est à l'origine, avec d'autres portions autoroutières de l'agglomération, de la procédure de sanction des agglomérations françaises, de la France, par la commission européenne pourtant inféodée au lobby routier puisque le non respect par la France de la directive air de 2008, date de 2008 ; le projet proposé consiste donc à accroître le risque de condamnation de la France par les instances européennes (s'il existe des instances indépendantes) ;
- quand bien même on suivrait aveuglément les allégations avancées dans le dossier indiquant que l'élargissement de l'A480 et l'accroissement de circulation ne modifierait pas la pollution actuelle, cette pollution actuelle ne respecte pas les textes législatifs et réglementaires qui s'imposent tant pour les NOx que pour les PMx.

Le dossier présenté ne respecte donc pas la faune humaine, dont les enfants et les personnes en situation de fragilité respiratoires (mais aussi cardiaques).

Le dossier présenté ne respecte pas les limites de flores bactériennes supportables.

Le dossier présenté présente des dangers pour la santé et la sécurité publique, porte gravement atteinte à la qualité et à la diversité du milieu humain.

Raymond Avrillier

maire-adjoint honoraire

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet : [INTERNET] Ajouts
De : "> Bruno Ferrand (par Internet)" <b.ferrand@
Date : 23/09/2018 13:48
Pour : <ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr>

28

**Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,
Messieurs les Commissaires-enquêteurs,**

Sur le site web préfectoral, on trouve depuis peu :

Ajout de documents à la demande de la commission d'enquête

> **A480_MotifsConsidérations_DUP** - format : PDF - 0,40 Mb
http://www.isere.gouv.fr/content/download/38682/277097/file/A480_MotifsConsid%C3%A9rations_DUP.pdf

> **A480_Mesures ERC** - format : PDF - 0,58 Mb
http://www.isere.gouv.fr/content/download/38683/277101/file/A480_Mesures%20ERC.pdf

Ces ajouts sont d'autant plus bienvenus que l'on pouvait lire par exemple en page 74/94 de la pièce H (NON copiable !?) de l'enquête publique en cours, cet extrait de la réponse du maître d'ouvrage (Area) à l'Autorité Environnementale (AE) qui a émis son second avis le 25 juillet 2018 :

(...)

S'agissant des observations et plus précisément de la réserve et des recommandations formulées par la commission d'enquête publique à l'issue de l'enquête qui s'est tenue du 20 novembre 2017 au 12 janvier 2018, elles ont été récapitulées en annexe 2 à l'arrêté déclarant d'utilité publique l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau publié au recueil des actes administratifs de l'Isère en date du 26 juillet 2018.

Cette annexe comprend pour la réserve et chacune des recommandations formulées par la commission les réponses détaillées des maîtres d'ouvrages.

Les maîtres d'ouvrages invitent donc le public à consulter les réponses apportées à cette réserve et ces recommandations.

(...)

Toutefois, ces deux documents n'ont été ajoutés que le **21 septembre 2018**, soit **18 jours après** le début de l'enquête publique.

Donc, ne pensez-vous pas que, comme j'en ai déjà effectué la demande lors de vos permanences des 3 et 17 septembre derniers, en tant que vice-président de l'Union Des Habitants des Eaux-Clares (UDHEC) et ici, à titre personnel, qu'il conviendrait :

- 1 - de prolonger l'enquête publique de quinze jours ?**
- 2 - d'organiser une réunion publique ?**

Une telle réunion permettrait, de plus, d'informer le public des avis d'appel public à la concurrence récemment lancés par l'ADIDR,

ayant eu successivement pour objet :

- Etudes de danger des systèmes d'endiguement Drac rive droite et Drac rive gauche,
- Investigations géotechniques des digues de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

=> Ce qui permet d'ailleurs de se demander si le dossier d'enquête publique d'autorisation environnementale est vraiment complet ?

Merci par avance pour votre réponse.

Avec mes respectueuses salutations,

Bruno Ferrand

74, rue des Eaux Claires

38100 Grenoble



Garanti sans virus. www.avast.com